

COORDINATION D'ALERTE CIVIQUE

coordination@alertecivique.info

BP 11 – 84 390 SAULT

Tel. 07.81.34.23.50

17 mai 2013

APRES LA DECISION DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

Après le Conseil d'Etat, voici donc le Conseil constitutionnel. Des juges hermétiques à la réalité et à l'évidence. Des juges écartant d'un revers de main des griefs fondés sur des héritages millénaires et passés en outre au crible de la raison la plus exigeante. Des juges opposant leur simple affirmation arbitraire aux conclusions qui leur sont proposées, fussent-elles issues d'une argumentation rigoureusement étayée.

Ainsi, la question du lien naturel entre l'institution du mariage et l'union d'un homme et d'une femme est-elle posée ? La réponse tombe sans aucune justification théorique ni juridique : *« qu'en outre, doit en tout état de cause être écarté le grief tiré de ce que le mariage serait « naturellement » l'union d'un homme et d'une femme »,* point.

Le mariage homosexuel viole-t-il le principe d'égalité ? Le Conseil répond qu'il est vrai que des partenaires homosexuels sont dans une situation différente qui justifierait que le mariage leur fût refusé, mais que pour des raisons d'intérêt général il est possible de déroger à ce principe. Quel est cet intérêt général ? Aucune réponse, aucune justification. Même attitude donc qu'au Conseil d'Etat en avril dernier à propos de l'urgence à obtenir une décision quant au refus du CESE d'admettre la pétition : *« Vous me dites qu'il y a urgence à ce que la question soit résolue avant le vote de la loi et que le nier serait méconnaître la Constitution elle-même ? Je vous réponds qu'une telle urgence n'existe pas, que la Constitution n'est pas méconnue, et je n'ai pas à vous dire pourquoi, une simple ordonnance dépourvue de toute motivation devra vous suffire ».*

On pourrait multiplier les exemples à la lecture de la décision de ce 17 mai. C'est en fait inutile. La loi du dérèglement intellectuel et des lobbies a remplacé le fait du prince de jadis, et le terrain sur lequel devrait pouvoir se livrer un honnête échange intellectuel et technique se dérobe désormais sous le pied des juristes. Les raisonnements deviennent inopérants, et les arguments les plus fouillés sont écartés sans examen au seul motif qu'ils se situent en dehors du champ de la Tautologie en vigueur. Et cette tautologie consiste en l'affirmation axiomatique qu'il n'existe pas de nature humaine objective et que, par conséquent, toute tentative de démonstration tendant à prouver le contraire et à la protéger relève d'un déni de réalité parfaitement inopérant.

On déplorerait en vain, de ce fait, l'abandon par l'UMP de certains griefs importants, et leur retrait du recours déposé, sur lequel avaient pourtant planché d'éminents juristes issus de tous horizons : ils étaient voués à l'échec face à l'autisme de juridictions que l'histoire se chargera, le moment venu, de qualifier.

Le découragement doit-il nous gagner pour autant ? Certes non ! Car notre époque voit le réel désertier les institutions et grandir au contraire dans la conscience d'un nombre croissant de citoyens. Voici donc venir le moment où les sophismes des juges et de trop de responsables politiques seront balayés par l'exigence inconditionnelle, et en actes, d'un respect des fondements de la vie en société, de la vie en famille, de la vie tout court ! Loin des ors usés et usurpés de palais qui ont d'ores et déjà failli à leur mission, loin de ces courtisans qui ne voient pas que le roi est nu, c'est une prise de conscience majeure qui s'opère sous nos yeux, avec une mobilisation historique et sans précédent.

Et cette prise de conscience, c'est qu'il faut cesser de laisser à quelques-uns, dont la prétendue légitimité ne repose en fait que sur de contestables cooptations, le privilège d'inventer le droit dans des domaines où il ne peut qu'être constaté, parce qu'il touche à la nature et aux fondements mêmes de l'humanité et de sa vie en société. Prise de conscience, par exemple, qu'il faut mettre fin à cet exorbitant détournement du droit que représente le pouvoir du Conseil constitutionnel de choisir ce qui relève ou non des « principes fondamentaux reconnus par les lois de la république », en privilégiant tantôt telle période républicaine, tantôt telle autre, et en s'arrogeant au surplus le droit de n'en retenir aucune ! Et peu importe que, par naïveté ou aveuglement, la décision de 1971 par laquelle ce Conseil s'est conféré à lui-même cette faculté ait été saluée comme une grande décision : les foules immenses du 13 janvier et du 24 mars, et demain du 26 mai, manifesteront la remise en cause décisive de cette véritable usurpation !

Prise de conscience, également, de la convergence monstrueuse et internationale d'entreprises de destruction de la famille et de la personne humaine, dont le traité de Lisbonne, pourtant inapplicable en droit faute d'avoir été ratifié dans les mêmes termes par tous les Etats de l'Union européenne, constitue aujourd'hui pour nous la malfaisante pierre angulaire.

Aujourd'hui, donc, à tous ceux qui, depuis des mois, ont consacré tout leur temps, toute leur énergie au combat contre une loi misérable, à tous ceux qui ont allumé, face à la montée de l'ombre, les flammes d'espoir de leur frêles mais décisives bougies, à tous ceux qui se sont ainsi donnés sans esprit de retour à la défense de la beauté et de l'amour, il faut le dire : le combat ne fait que commencer ! Et il sera gagné !

Il sera gagné parce qu'enfin l'ennemi est contraint de se démasquer, parce qu'enfin les projecteurs se braquent sur ceux qui, derrière les paravents, tirent les ficelles de ce théâtre d'illusions qui nous est imposé depuis tant d'années ! Il sera gagné parce que l'expérience le montre : chaque fois que nous pouvons parler, chaque fois qu'il nous est donné de détruire les faux raisonnements, d'autres Français, hier indifférents, nous rejoignent et leur nombre ne fait que croître !

Cette décision du 17 mai ne doit donc pas résonner pour nous comme le glas, mais comme le tocsin, accompagné de coups de tonnerre : on a brûlé nos vaisseaux, dans notre dos, après avoir tenté de nous endormir par des paroles trompeuses ? Eh bien ! la ville qui se dresse désormais devant nous, nous la prendrons, par la force de la vérité et du droit, parce que comme les Grecs d'antan devant Troie, nous n'avons plus le choix !

*Patrice ANDRE,
17 mai 2013*